

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

Le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2022.

À la demande du conseil d'arrondissement, une assemblée publique de consultation se tiendra sur ce projet de règlement et la documentation pertinente à ce sujet est rendue disponible.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

Le projet de règlement modifie le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de retirer la propriété située au 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle.

#### ***DOCUMENTATION***

Le projet de règlement et la documentation relative au projet sera disponible :

en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » et au Bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures d'ouverture habituelles.

#### ***ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION***

Le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension convie les personnes intéressées à participer à l'assemblée publique de consultation, **le 27 septembre 2022 à compter de 18 h, au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage à Montréal.**

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **13 au 19 septembre à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :

- o Nom et prénom
- o Adresse résidentielle
- o Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Il est possible de rejoindre le responsable du dossier au 514-868-8716.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**